Conditions générales de vente. *(mise à jour le 5 septembre 2023)*

Article 1 - Objet

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tout séjour commercialisé par la société HDP (ci-après « la Société » RCS MONTPELLIER n°519 197 628) et réservé par téléphone ou en ligne sur le site internet suivant :

- www.hoteldeparis-sete.com

1.2 Deux types d'hébergements sont proposés par la Société :

- L'Hôtel de Paris, hôtel de tourisme classé trois étoiles à SETE (34)
- Le Moulin, location meublée de tourisme à FONTES (34)

La Société exploite directement l'Hôtel de Paris et commercialise l'hébergement du Moulin pour le compte de la société SUD FINANCE (RCS MONTPELLIER n°348 920 281).

Article 2 - Réservation

2.1 La confirmation de la commande implique l'acceptation des présentes conditions de vente et la reconnaissance de leur parfaite compréhension. La confirmation de toutes les données et enregistrements fournis constituera la preuve de la transaction. La confirmation vaudra pour signature et acceptation des opérations effectuées.

2.2 La réservation devient effective dès lors que le Client l'aura validée en ligne ou par téléphone et qu'elle aura été garantie par carte bancaire valide à la date du début du séjour. La Société envoie la confirmation de commande au client par email.

2.3 Le droit de rétractation est exclu dans le cadre des prestations de services d'hôtellerie.

Article 3 - Durée du séjour

Le Client, signataire d'un contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au sein des chambres de l'Hôtel de Paris ou dans la location meublée de tourisme du Moulin.

Article 4 - Annulation par le Client

4.1 HOTEL DE PARIS

Le régime tarifaire en cas d'annulation dépend du tarif choisi par le Client.

<u>Tarif FLEX</u>

- En cas d'annulation ou de modification de la réservation par le Client jusqu'à 15 heures la veille de votre arrivée, aucun frais ne sera prélevé.
- En cas d'annulation ou de modification tardive ou de non-présentation, la Société percevra 100% du montant du séjour prévu.
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement pour la durée initiale reste acquis à la Société.

Tarif non-annulable/non-remboursable/non-modifiable

Le prépaiement est total au moment de la réservation par carte bancaire (vente à distance) ; aucune faculté de remboursement, ceci quelle qu'en soit la raison, y compris cas de maladie.

4.2 LE MOULIN

- Remboursement intégral pour les annulations effectuées dans les 48 heures suivant la réservation, si la date d'arrivée intervient dans les 14 jours, ou plus tardivement.
- Remboursement à hauteur de 50 % pour les annulations effectuées au moins 7 jours avant la date d'arrivée.
- Aucun remboursement pour les annulations effectuées dans les 7 jours précédant la date d'arrivée.

Article 5 – Arrivée / Départ

5.1 HOTEL DE PARIS

Le Client est accueilli le jour précisé à partir de 15h et peut profiter de sa chambre jusqu'à midi le jour du départ.

En cas d'arrivée tardive (après 23h) le Client doit prévenir la Société.

5.2 LE MOULIN

Le Client est accueilli sur place, le jour précisé, entre 17h et 19h. Le logement doit être libéré à 10h au plus tard le jour du départ.

En cas d'arrivée tardive (après 19h) le Client doit prévenir la Société.

Article 6 - Règlements

Les prix sont en euros. La TVA est incluse dans le prix indiqué. Toute modification apportée par l'autorité compétente aux taux de taxe applicables ou toute modification ou introduction de nouvelles lois et taxes sera automatiquement répercutée sur les prix affichés à la date de facturation.

6.1 HOTEL DE PARIS

La Société accepte les règlements en espèces, carte bleue, AMEX et chèques ANCV.

6.2 LE MOULIN

Le règlement du séjour se fera en ligne ou par téléphone, par vente à distance en contactant l'accueil de l'Hôtel de Paris. La société accepte les règlements en carte bleue, AMEX.

Article 7 - Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le Client doit acquitter auprès de la Société qui la reverse ensuite au Trésor Public.

Le montant de la taxe est indiqué lors de son paiement à l'occasion de la réservation en ligne, ou lors du début du séjour.

Article 8 - Utilisation des lieux

8.1 Le Client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les hébergements en parfait état.

Les événements, ou fêtes ne sont pas autorisés. Les chambres de l'Hôtel de Paris et l'ensemble de l'hébergement du Moulin sont non-fumeur.

8.2 Etat des lieux particulier du Moulin

A la prise de possession du Moulin, il sera demandé une caution de 1 500 euros pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux biens loués ou aux objets les garantissant et pour palier au défaut d'entretien des lieux remis à la fin de la location. Ce dépôt est restitué déduction faite des détériorations, des manquements ainsi que des frais de ménage éventuel.

Le jour de l'arrivée, il est de la responsabilité du Client d'effectuer un état des lieux et de signaler toute anomalie au personnel, avant 11h le lendemain de la prise de possession du Moulin par le Client. Le jour du départ, un état des lieux est réalisé, et la caution est restituée immédiatement si aucune dégradation ni aucun manquement au matériel et au ménage n'est constaté.

Article 9 - Animaux

9.1 Le Client peut séjourner à l'Hôtel de Paris en compagnie d'un animal domestique sur demande. La Société peut toutefois refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative de la Société, de sorte qu'en cas de départ du Client de ce fait, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis à la Société. Le supplément est de 10 € par animal et par nuit.

9.2 Les animaux ne sont pas acceptés au sein de la location meublée du Moulin.

Article 10 - Capacité

Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de Clients dépasse ce nombre, la Société et son personnel sont en mesure de refuser les Clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative de la Société, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de Clients supérieur à ceux refusés, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis.

Article 11 - Assurance

Le Client est responsable de tous les dommages physiques ou matériels survenant de son fait. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

Article 12 - Litiges

12.1 En cas de litige, conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation :

- Coordonnées administratives : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ;

Site internet : https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/

12.2 Pour tous les litiges qui naitraient de l'exécution ou de l'interruption du présent contrat, les tribunaux du ressort du lieu de l'immeuble object de la location ou du lieu de résidence du client seront compétents conformément aux articles R 631-3 du Code de la Consommation et R 46 du Code de Procédure Civile.

Article 13 – Photos

Les photos présentées sur le site internet de la Société lors de la réservation sont non contractuelles. Concernant l'Hôtel de Paris, les chambres sont attribuées de manière aléatoire en fonction des disponibilités, selon la catégorie réservée.